

THE CANADIAN BAR REVIEW

LA REVUE DU BARREAU
CANADIEN

Vol.88

2009

No. 2

**AVANT – PROPOS
BENOÎT MOORE, PROFESSEUR
TITULAIRE DE LA CHAIRE JEAN-LOUIS BAUDOUIN
EN DROIT CIVIL
FACULTÉ DE DROIT, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

La Chaire Jean-Louis Baudouin a été inaugurée le 11 mai 2006 suite au projet et au don de l'Honorable Jean-Louis Baudouin. La Chaire a pour but d'assurer le rayonnement du droit civil, de promouvoir l'enseignement et la recherche en droit civil et d'assurer la relève professorale dans ce secteur. Afin d'y parvenir, l'équipe de la Chaire organise depuis l'automne 2006 des activités scientifiques destinées à l'ensemble de la communauté juridique, que ce soit les universitaires, les étudiants ou les praticiens. Nous avons de même créé un site internet sur lequel il est possible de trouver, outre des informations sur les activités de la Chaire, des outils de recherche en droit civil québécois (dont une recension de la doctrine civiliste québécoise publiée depuis 1994). Vous pouvez accéder à ce site à l'adresse www.chairejlb.ca.

L'activité dont les textes sont aujourd'hui publiés a ceci de particulier qu'elle a su rassembler l'ensemble de la communauté juridique à la fois par les conférenciers, l'auditoire mais également par les concepteurs et les artisans de cette journée. Ainsi ce colloque est l'œuvre d'une collaboration entre trois partenaires. D'abord la Chaire Jean-Louis Baudouin qui a conçu l'idée et assuré le leadership scientifique de l'activité; de l'Association du Barreau canadien qui en a assuré l'organisation matérielle et de la *La Revue du Barreau canadien* qui en assure la postérité par la publication de ce numéro spécial.

Trois idées étaient réunies derrière ce colloque. D'abord il s'agissait, quinze ans après la réforme, de réunir, au cours d'une même journée, à titre

de conférencier ou de président de séance, les principaux acteurs de la réforme. Vous constaterez en parcourant la revue que cet objectif a été rencontré.

Ensuite ce colloque se voulait une réponse à cette phrase que l'on retrouve dans le célèbre discours préliminaire de Portalis : *Les codes des peuples se font avec le temps; mais à proprement parler on ne les fait pas.* L'idée était donc, quinze ans plus tard, de voir comment le temps avait agi sur notre code en proposant une revue de certaines des réformes les plus importantes intervenues soit lors de la réforme soit, comme en droit de la famille, depuis celle-ci. C'est l'objet des sections 2 et 3 qui sont respectivement intitulées « Quinze ans après en... » et « Petit inventaire des choix du législateur ». Cette « vigie » de l'évolution du code est d'autant plus importante que si les codes se font avec le temps, celui-ci peut également les éroder. Il est dès lors important d'assurer un suivi régulier du code, voire, nous le souhaitons, un suivi continu comme l'avait d'ailleurs prévu le législateur en adoptant, en même temps que le code, une loi sur un Institut québécois de réforme du droit, Institut qui n'a pas encore malheureusement vu le jour. Plusieurs participants lors du colloque ont souligné l'importance, voire l'urgence, de mettre sur pied un tel institut, ou tout autre organisme, qui serait voué à la pérénisation et la circulation de notre Code civil. La Chaire Jean-Louis Baudouin se joint à ces diverses voix.

Enfin les organisateurs de ce colloque voulaient marquer l'appartenance du *Code civil du Québec* tant à son environnement qu'à son histoire. Ainsi la première section propose une analyse du Code dans sa réalité fédérale et nord-américaine en examinant, sous plusieurs angles, la coexistence et la rencontre entre les différents systèmes présents. Et puis la dernière section propose un regard sur l'influence qu'a eu et peut avoir notre Code sur les législateurs étrangers. Notre code constitue un visage moderne de la tradition civiliste. En ces temps de concurrence juridique et de véléité de convergence, voire d'harmonisation des droits, il est nécessaire de prendre conscience de l'impact que notre code a eu à l'étranger et travailler afin de maintenir et d'accentuer cette exportation du modèle québécois. Il s'agit d'aller à l'étranger pour constater que notre code est connu, utilisé et apprécié. Nous voulions donc dresser un portrait de cette influence.

Pour finir, il est nécessaire de remercier toutes les personnes qui ont été impliquées dans la réussite de cet événement. D'abord toute l'équipe de l'Association du Barreau canadien pour l'organisation exemplaire de la journée (Mmes Geneviève Cabana, Véronique Saulnier, Marilène Gagné, Ketsia St-Louis Noël, Monsieur Stephen Hanson) de même que le personnel

de la Faculté de droit de l’Université de Montréal pour le support technique. Des remerciements particuliers vont au Ministère de la Justice du Canada et au Ministère de la Justice du Québec pour leur appui financier. Nous avons senti qu’il était tout aussi important pour les ministères de marquer la signification culturelle, économique et identitaire du *Code civil du Québec*. Nous nous en réjouissons.

Évidemment nous voudrions remercier les participants d’avoir d’abord accepté de présenter une conférence dans le cadre de ce colloque puis, par la suite, d’avoir consenti à rédiger un texte. Enfin nous souhaitons remercier *La Revue du Barreau canadien* et spécialement le professeur Patrice Deslauriers, d’avoir accepté de diffuser et de péréniser les travaux en les publiant dans le présent numéro spécial.

FOREWORD

Benoît Moore

The Jean-Louis Baudouin Chair was established on May 11, 2006, the culmination of a project initiated and endowed by the Honorable Jean-Louis Baudouin. The Chair was created to heighten the influence of civil law, promote teaching and research in civil law and ensure a new generation of professors in that area. For that purpose, since fall 2006 the Chair's team has been organizing scholarly activities for the general legal community, including academics, students and practitioners. We have also created a website which contains, in addition to basic information about the Chair's activities, research tools in Quebec civil law, such as a summary of the Quebec civil law doctrine published since 1994. The address of the site is www.chairejlb.ca.

The papers being published today were presented at an event which had this special characteristic: it assembled the general legal community, not only the speakers and the audience, but also the creators and artisans of the event. Thus, the conference was the result of a collaborative effort by three partners. First, the Jean-Louis Baudouin Chair, which conceived the idea and provided academic leadership for the event; the Canadian Bar Association, which handled the physical arrangements, and the *Canadian Bar Review*, which is preserving it for posterity by publishing this special issue.

There were three ideas behind the conference. The first was to reunite the architects of the reform at an event, fifteen years later, as speakers or as session chairs. On perusing this issue of the *Review*, you will see that this objective was met.

Next, the conference was meant to address the following sentence from Portalis's famous preliminary discourse: *The codes of nations develop with the passage of time; properly speaking, they are not drawn up by the legislature*. Therefore the idea was to examine, fifteen years later, the effects of time on our Code, by offering a review of some of the key reforms, either at the time of the reform, as in the case of family law, or afterwards. That was the subject of sections 2 and 3 of the program which were respectively entitled "Fifteen Years Later..." and "A Brief Inventory of the Legislator's Choices." Keeping watch over the Code's evolution is all the more important since, if codes are developed with the passage of time, time can also erode them. Accordingly, it is important to monitor the Code regularly, or even, as we would hope,

continuously, as the legislature had actually intended to do by passing, along with the Code, a statute creating a Quebec Law Reform Institute – an Institute which has not yet seen the light of day, unfortunately. A number of conference participants stressed the importance, if not the urgency, of establishing such an institute, or some other body, which would be devoted to the maintenance and dissemination of our Civil Code. The Jean-Louis Baudouin Chair joins its voice with theirs.

Last, the conference organizers wanted to demonstrate how the *Civil Code of Québec* fits in with its environment and its history. Accordingly, the first section of the program offered an analysis of the Code within its federal and North American reality by examining, from various angles, the coexistence and intersection of the various systems. And the last section provides a look at the influence our Code has had and may yet have on foreign legislators. Our Code represents the modern face of the civil law tradition. In these days of legal competition and a vague impulse to see the convergence, if not the harmonization, of legal systems, it is necessary to become aware of the influence our Code has had abroad and work towards maintaining and broadening the export of the Quebec model. One need only go abroad to understand how well our Code is known, utilized and appreciated. We therefore wanted to paint a picture of this influence.

In closing, it is necessary to thank everyone who played a part in making the event a success. First, the entire Canadian Bar Association team, for their excellent organization of the event (Geneviève Cabana, Véronique Saulnier, Marilene Gagné, Ketsia St-Louis Noël, Stephen Hanson), and the staff of the Law Faculty of the Université de Montréal for technical support. Special thanks go to the Department of Justice of Canada and to the Department of Justice of Quebec for their financial support. We felt it was equally important for the departments to mark the significance of the *Civil Code of Québec* from a cultural, economic and recognition point of view, and we are delighted.

Naturally, we would like to thank the participants, first for speaking at this conference, and second, for having agreed to write a paper. Finally, we wish to thank the *Canadian Bar Review*, and especially Professor Patrice Deslauriers, for agreeing to distribute these works and giving them lasting form by publishing them in this special issue.